Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_058-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 20 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **30/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.
L'an 2026, le 20 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. ROLLAND Thierry, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à M. GRASBON Frédéric, M. PERROCHEAU Jean-Christian à M. GUINARD Arnaud, M. TALLENDIER Louis à M. EPAILLARD Ludovic, M. BEUCHET Laurent à M. BARDEL Philippe, Mme ETIENNE Valérie à M. EL YAZIDI Mohamed

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -058 — Mise en place d'une API (Application Programming Interface) dans le cadre de la gestion informatisée des services " enfance " de la Commune.

Rapporteur : Mme Roseline MESMIN, Adjointe déléguée à l'enfance et aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Une API (Application Programming Interface) est une interface qui permet à deux applications de communiquer entre elles. Il existe plusieurs API. Celles développées par le gouvernement sont mises à disposition gratuitement auprès des collectivités.
Dans du déploiement du nouveau logiciel de gestion des services gérés par la Collectivité concernant l'enfance, le logiciel DominoWeb2, il est proposé que ce dernier puisse directement communiquer, via une telle application, avec certaines données fiscales dont dispose la DGFIP et des données familiales que possède la CAF.
La mise en place de cette API présente un intérêt évident, tant pour la Collectivité que pour les usagers. Elle pourra en effet permettre :

- de s'affranchir des pièces justificatives lors des démarches en ligne ;
- de réduire le nombre d'erreurs de saisie ;
- d'écarter le risque de fraude documentaire ;
- de faciliter les échanges de données avec la CAF

Afin de mettre en place ce service, il est nécessaire d'effectuer une demande d'habilitation en ligne auprès du site api.gouv.fr.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :
- Approuver la demande d'habilitation pour cette application sur le site api.gouv.fr ainsi la mise en

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_058-DE

place et l'utilisation de ce module sur le logiciel DominoWeb2 de gestion des services « enfance » utilisé par les services communaux.

- Autoriser le Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX POUR	**:**	**27**
NOMBRE DE VOIX CONTRE	**:**	**0**
ABSTENTION(S)	**:**	**0**

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

